

La coordination FED-FEDER : Les programmes Interreg des RUP

Mars/2019

Contexte

De par leur situation géographique, les régions ultrapériphériques de l'Union européenne sont amenées à coopérer surtout avec les états tiers, faisant partie de l'ACP (les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique) et les pays et territoires d'outre-mer. Cette coopération nécessite une coordination entre les fonds FED dont disposent les pays ACP et PTOM, et les fonds FEDER attribués aux RUP. Durant cette période de mise en œuvre (2013-2020), chacun des programmes gère cette articulation de façon différente. La note de guidance publiée par la Commission européenne en 2014 a posé les principes généraux de cette coordination. Ce rapport a pour but de faire un compte-rendu de la mise en œuvre.

Les informations relatives aux programmes Interreg Amazonie et Interreg Mayottes-Comores-Madagascar seront intégrés à ce rapport après le commencement de la mise en œuvre de la coordination FED-FEDER.

Interreg Caraïbes :

La mise à disposition de fonds FED vers l'Autorité de gestion d'un programme FEDER

Description:

Le budget FEDER du programme Interreg Caraïbes est de 64.2 millions d'euros et assure la participation des 4 RUP françaises de la région Caraïbes – Guadeloupe, Martinique, Guyane Française et Saint-Martin. Cependant, ceux-là devraient coopérer avec des pays ACP et des PTOM.

Le processus de coordination des fonds FED et FEDER mis en place par le programme est le suivant : la Commission européenne a délégué la gestion des fonds FED au Conseil régional de Guadeloupe (en tant qu'Autorité de gestion). Dans le cas présent, il s'agit d'une enveloppe de 2.94 millions d'euros provenant du FED régional alloué au CARIFORUM¹. Cette enveloppe permet la participation des pays ACP de la région Caraïbes, mais pas des PTOM.

Les règles générales de dépôt de formulaires de candidature pour un projet qui bénéficie des deux fonds FED et FEDER sont les suivantes :

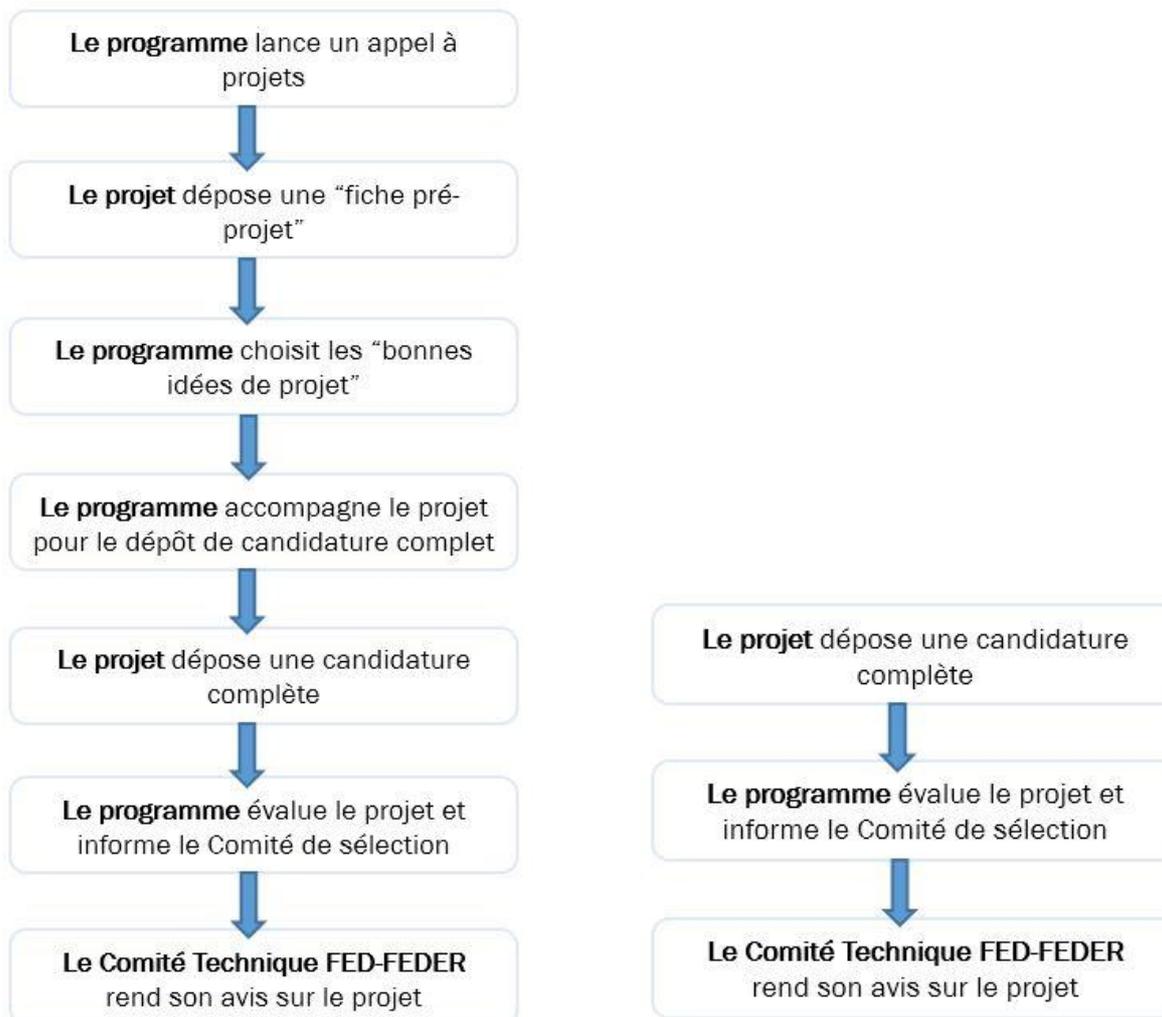
- La demande de FED devra être déposée dans le cadre d'un projet de coopération Interreg Caraïbes et ainsi, contribuer aux objectifs thématiques du programme
- Le chef de file du projet devra être localisé en territoire communautaire
- Le respect des principes horizontaux européens devra être assuré
- Les activités financées par le FED devraient être clairement identifiées et dissociées des activités financées par le FEDER.
- Deux procédures de dépôt de candidature possibles :

¹ <https://caricom.org/cariforum-the-context>

En réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt

ou

Au fil de l'eau (pas de contraintes de délais)



- Conventionnement - après l'édition de l'arrêté attributif de subvention FEDER et l'arrêté de subvention FED, le programme signe les contrats suivants :
 - a. Une convention FEDER avec le chef de file du projet
 - b. Une convention FED avec chacun des partenaires extra-communautaires
- Le programme a déterminé un taux de cofinancement FED de 75% maximum, identique au taux de cofinancement FEDER pour assurer le traitement égal des partenaires

Avantages

- Possibilité de financer des projets communs entre les RUP et les pays ACP
- Améliorer la coopération avec les États extra-communautaires

Challenges

- La coopération avec les PTOM, étant donné que le FED régional de la région Caraïbes ne couvre que les pays ACP du CARIFORUM.
- Décalage des calendriers FED et FEDER.
- La mise en place est très laborieuse et prend du retard.
- Le mix entre gestion partagée pour le FEDER et gestion indirecte pour le FED.

Saint Martin-Sint Maarten :

Coordination FED-FEDER pour la construction et mise en service d'une station de traitement des eaux usées

Description:

Le programme contient 3 projets planifiés dans le programme opérationnel (PO). Le seul qui prévoit une coordination FED-FEDER est le projet de construction et de mise en service d'une station de traitement des eaux usées.

Suite au blocage des relations diplomatiques du fait d'un conflit frontalier et en raison des ravages causés par l'ouragan Irma sur l'île en 2017, le programme a eu du retard dans sa mise en œuvre, et a activé la clause de force majeure fin 2018.

Cependant, en vue de la réalisation du projet d'assainissement des eaux, le programme a aussi fait des démarches pour la coordination des fonds FED et FEDER. La situation actuelle (février 2019) est la suivante :

- Il s'agit bien de 4M de FEDER pour ce projet (et 7M de FED)
- Le programme est en train de préparer une lettre de préparation de coopération entre les deux fonds – FED et FEDER.
- Suite aux calendriers décalés, le 10ème FED prévu pour Sint Marteen finalise en 2019 et le programme devrait se concerter avec le 11^{ème}.

Avantages

- La concertation permet la coopération des deux parties de l'île sur des sujets stratégiques comme l'épuration de l'eau

Challenges

- Les différents calendriers créent un décalage qui complique la coordination des deux fonds
- L'homogénéisation et la simplification des règles des deux fonds facilitera la mise en œuvre

Interreg MAC :

Le projet stratégique HEXAGONE

Description:

Le programme MAC a procédé à l'approbation d'un projet stratégique pour promouvoir la concertation de projets entre le FED et le FEDER et dynamiser la coopération avec trois pays-extracommunautaires qui rentrent dans le cadre du programme, à savoir le Cap-Vert, le Sénégal et la Mauritanie. Ce projet HEXAGONE a pour but d'établir des mécanismes de coordination pour l'identification et la formulation de projets MAC (FEDER) concertés avec le FED ou d'autres sources de financement européennes, et le renforcement de la coopération entre les RUP et les pays tiers.

- Le partenariat de ce projet stratégique inclut des institutions représentant tous les États participant au programme :
 - a. **Chef de file** : Direction générale des affaires économiques avec l'Afrique du gouvernement des îles Canaries
 - b. Secrétaire régional adjoint de la présidence pour les relations extérieures (gouvernement régional des Açores)
 - c. Direction régionale des affaires européennes et de la coopération extérieure (gouvernement régional de Madère)
 - d. Secrétariat exécutif de l'Association spéciale du Cap-Vert
 - e. Ministère de l'Economie et des Finances de Mauritanie
 - f. Ministère de l'Economie, des finances et de la planification du Sénégal
- Les objectifs spécifiques sont les suivants :
 - a. Établir des mécanismes de coordination entre les administrations concernées pour l'identification et la génération de projets communs entre le Fonds européen de développement (FED) et le FEDER, conformément à la note de guidance de la Commission européenne de 2014
 - b. Renforcer la connaissance mutuelle et la mise en réseau des agents socio-économiques publics et privés de la zone de coopération pour l'identification et la génération de projets entre Madère, les Açores, les Canaries et le Cap-Vert, le Sénégal et la Mauritanie, et améliorer la visibilité du programme dans les pays africains.
- Les activités du projet :
 - a. Création d'une plateforme de dialogue et de coordination régionale pour l'identification, la coordination et la promotion des projets FED-FEDER, conformément à la note de guidance de la Commission européenne
 - b. Collaboration avec l'Autorité de Gestion pour la dynamisation du programme MAC dans les pays africains de la zone de coopération :

- Soutien des partenaires du projet HEXAGONE en tant que facilitateurs pour améliorer la participation des partenaires africains aux projets
 - Organisation de séminaires et d'ateliers dans les trois pays africains pour encourager la participation du Cap-Vert, du Sénégal et de la Mauritanie au programme MAC (journées de lancement d'appels à projets et de mise en réseau des partenaires potentiels, séminaires de présentation des projets approuvés, etc.)
 - Améliorer la visibilité du programme dans les trois pays africains
- Les premiers pas vers la coordination FED-FEDER :
 - a. Analyse de mécanismes et de domaines de concertation avec le FED et d'autres lignes de financement de l'UE dans les pays tiers à l'époque de la dynamisation effectuée.
 - b. Réunions de coordination avec les Délégations de l'EU au Cap-Vert, Sénégal et Mauritanie.
 - c. Création d'une plateforme de dialogue et de coordination régionale: réunions techniques et plénières.
 - d. Embauche d'assistance technique.
 - Premiers résultats :
 - a. Préparation et publication de 3 premiers rapports (un par pays) avec l'identification de domaines prioritaires communs de coopération entre le FEDER et le FED ou d'autres lignes de financement de l'UE, et l'identification de projets potentiellement *concertables* au Cap Vert, au Sénégal et en Mauritanie.
 - b. Préparation et publication d'un guide de recommandations pour les bénéficiaires potentiels sur la formulation de projets avec la participation de pays tiers.
 - c. Présentation des résultats lors de la réunion plénière de la plateforme FED-FEDER (31 janvier 2019) : identification et présentation de 13 projets MAC (FEDER) du premier appel *concertables* avec le FED ou d'autres lignes de financement de l'UE
 - d. Dynamisation et orientation du travail des bénéficiaires principaux pour atteindre cette concertation

Avantages

- La valeur ajoutée apportée par le partenariat du projet stratégique HEXAGONE pour promouvoir la concertation: les partenaires africains du projet sont les ordinateurs nationales du FED du Cap-Vert, Sénégal et Mauritanie et participent au Comité de Gestion du programme MAC ; les partenaires des RUP sont les responsables de la coopération avec l'Afrique des Gouvernements des Açores, Canaries et Madère
- L'établissement d'espaces de coordination et de dialogue entre les administrations concernées et autres agents pertinents pour l'identification et la formulation des projets concertés (y compris les Délégations de l'UE dans les trois pays africains)
- Une implication plus accrue et une meilleure connaissance du Programme MAC de la part des Délégations de l'UE par rapport à la période 2007-2013
- Les séminaires et ateliers organisés par le projet dans les pays africains facilitent la mise en réseau des agents socio-économiques de la zone de coopération pour l'identification, préparation et développement des projets (FEDER et FED-FEDER), et contribuent à améliorer la visibilité et l'appropriation du Programme MAC au Cap-Vert, Sénégal et en Mauritanie.
- Une coordination et concertation constante avec l'Autorité de Gestion du Programme MAC (du fait qu'il s'agit d'un projet stratégique du Programme)

Challenges

- La difficile articulation entre fonds (le FED et le FEDER) avec des calendriers, réglementations et objectifs différents (la concertation avec le FED est spécialement difficile, mais aussi avec d'autres lignes de financement européennes d'application dans les trois pays africains)
- L'identification ou création des mécanismes qui permettent la concertation doit se faire au cas par cas, compte tenu qu'il n'existe pas une formule unique pour tous les projets et que chaque concertation doit être traitée de façon individuelle (en plus l'implémentation du FED est différente dans les trois pays africains)
- Surmonter les barrières culturelles, linguistiques, de connectivité... entre les RUP et les pays africains de l'espace afin d'avoir une plus forte présence des bénéficiaires principales des Açores, Madère et Canaries dans les trois pays africains (condition nécessaire pour la concertation)
- Améliorer les connaissances des acteurs européens de l'espace MAC en ce qui concerne les méthodologies, le langage et les instruments de l'UE de la coopération au développement dans les trois pays africains.

Interreg Océan Indien :

Concertation de fonds FED et FEDER, projets en cofinancement parallèle

Description:

L'Autorité de Gestion (la Région Réunion) du programme Interreg Océan Indien a, dès 2007, pris des initiatives pour rechercher une articulation FED-FEDER. Une gouvernance pour faciliter le dialogue avec les pays de la zone et les organisations régionales a été mise en place et le cofinancement parallèle d'actions distinctes au sein d'un même projet a été encouragé.

Pour la période 2014-2020, la coordination des fonds FED et FEDER s'est renforcée, avec l'identification de priorités communes entre le programme Interreg Océan Indien et le Programme Indicatif Régional (PIR) de la Commission de l'Océan Indien (COI - 10e et 11e FED) et ce, dès l'élaboration de ces programmes. Le programme Interreg Océan Indien 2014-2020 a ainsi été construit en cohérence et en articulation avec le PIR COI. L'inscription d'actions communes FED-FEDER se fait ensuite lors des phases d'identification et de formulation des projets du 11e FED, avec la participation de la Région Réunion, Autorité de Gestion du programme Interreg Océan Indien, à ces travaux.

Les instances mises en place sur la période 2014-2020 sont les suivantes :

- **Comité de Concertation Régional**, composé de l'Autorité de Gestion, la Préfecture et le Conseil Départemental de La Réunion et de Mayotte, la DG Regio, la DG DEVCO, la DUE de Maurice, le Secrétariat Général de la COI, les Conseils Économique Social et Environnemental de La Réunion et de Mayotte et, en tant que besoin, les ambassadeurs de France des pays concernés. Ce Comité a pour mission de favoriser, recenser, soutenir, proposer, suivre les projets pouvant mobiliser conjointement du FED et du FEDER.
- **Comité technique FED-FEDER**, ayant pour but de préparer les réunions du Comité de Concertation et assurer la continuité du suivi des projets.

La procédure de coordination FED-FEDER se traduit concrètement par le schéma suivant :

Processus FED Ordonnateur Régional FED : COI	Rôles Comité Technique Comité de Concertation FED/FEDER	Processus FEDER Coopération Autorité de Gestion : Région Réunion
Programme Indicatif Régional (PIR)		Elaboration des Fiches-Actions Validation des critères de sélection
Fiche d'identification (document descriptif du projet en conformité avec le PIR)	Information du Comité technique : identification des points de convergence FED/FEDER	
Quality support group I (examen pour approbation)		
Fiche de formulation	Information du Comité technique	Validation formelle par le Comité de Suivi sur proposition de l'AG
Quality support group II Agrément convention de financement		
Définition des Actions, sélection des partenaires	Identification d'Actions à intégrer Information du Comité de Concertation	
Sélection des opérateurs	Avis simple du Comité Technique	Sélection des projets processus normal instruction et sélection
Mise en œuvre et Reporting	Information du Comité de Concertation	Mise en œuvre et Reporting

- Par ailleurs, les conventions cadre Interreg, démarches volontaires de l'AG du programme Interreg Océan Indien et des États partenaires, établissent le cadre d'intervention du programme Interreg en cohérence avec le PIR COI et le Programme Indicatif National (PIN) du pays concerné. Les antennes de la Région Réunion présentes dans les pays signataires de ces conventions cadre Interreg assurent la coordination sur place avec les délégations ou bureaux du l'UE.

Avantages

- Effet levier d'un fonds par rapport à l'autre, avec l'augmentation de la portée des actions soutenues (par exemple : projet de sensibilisation sur les baleines à bosse avec la compilation de connaissances et le montage d'une exposition avec le financement du FEDER et diffusion de l'exposition dans les pays de la zone avec le financement du FED).
- Complémentarité des dépenses éligibles au FED et au FEDER : dans le cadre du programme Interreg V océan Indien, les dépenses d'investissement à l'étranger ne sont pas éligibles alors qu'elles peuvent être financées par le FED (par exemple : projet IOSnet d'étude du rayonnement solaire dans la zone océan Indien : achat et pose des capteurs solaires financés par le FED et études et expertises financées par le FEDER).

Challenges

- Faire coïncider les calendriers des projets FED et FEDER (certains projets du 11e FED mis en œuvre pas la COI ne sont pas encore validés en février 2019),
- Développer la coordination FED-FEDER avec les programmes indicatifs nationaux des pays partenaires
- Vu le cadre du programme Interreg V Océan Indien et les relations partenariales établies avec la COI et ses membres, il serait opportun que les modalités de gestion du FED et du FEDER convergent sous la responsabilité de l'Autorité de Gestion
- Chaque RUP ayant des particularités et un contexte qui lui sont propres